

ASSOCIATION REAGIR
6, rue du Pont
68110 ILLZACH MODENHEIM

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **REAGIR**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Faits caractéristiques – Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » concernant les nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 et n° 2019-04 appliqués par l'association et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation relative au plan comptable des associations et décrites dans les règlements ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 et n° 2019-04 du 08 novembre 2019.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents commentés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 11 mai 2021

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**



Véronique HABE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 360,25	2 761,01	599,24	1 271,29
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	8 823,02	5 217,67	3 605,35	4 601,44
Autres immobilisations corporelles	172 229,06	158 319,53	13 909,53	22 735,45
Immob. en cours / Avances et acomptes	3 890,91		3 890,91	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 200,00		1 200,00	1 200,00
ACTIF IMMOBILISE	189 503,24	166 298,21	23 205,03	29 808,18
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 105,40		3 105,40	3 610,59
Créances				
Usagers et comptes rattachés	27 195,12		27 195,12	84 189,61
Autres créances	256 258,91		256 258,91	304 199,16
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	15,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 058 482,32		1 058 482,32	909 187,46
Charges constatées d'avance	7 379,00		7 379,00	12 877,28
ACTIF CIRCULANT	1 352 435,75		1 352 435,75	1 314 079,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 541 938,99	166 298,21	1 375 640,78	1 343 887,28

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		33 966,10
Autres réserves		
Report à nouveau	1 077 013,99	1 022 612,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 146,32	20 435,40
Subventions d'investissement	4 403,84	11 402,06
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 112 564,15	1 088 416,05
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		22 383,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		22 383,00
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	98,27	93,78
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	98,27	93,78
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 875,17	73 155,81
Dettes fiscales et sociales	159 330,36	141 736,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 723,63	
Autres dettes	10 995,20	8 065,56
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 054,00	10 036,70
DETTES	263 076,63	233 088,23
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 375 640,78	1 343 887,28

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	106 188,46	161 730,66	-55 542,20	-34,34
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 088 873,54	1 099 025,54	-10 152,00	-0,92
Reprises et Transferts de charge	26 689,09	34 535,48	-7 846,39	-22,72
Cotisations				
Autres produits	16,44	113,39	-96,95	-85,50
Produits d'exploitation	1 221 767,53	1 295 405,07	-73 637,54	-5,68
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	68,28		68,28	
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	236 205,02	248 003,99	-11 798,97	-4,76
Impôts et taxes	44 645,80	55 768,60	-11 122,80	-19,94
Salaires et Traitements	671 583,25	690 518,18	-18 934,93	-2,74
Charges sociales	243 134,03	244 084,19	-950,16	-0,39
Amortissements et provisions	15 212,69	36 804,77	-21 592,08	-58,67
Autres charges	9 803,72	9 046,61	757,11	8,37
Charges d'exploitation	1 220 652,79	1 284 226,34	-63 573,55	-4,95
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 114,74	11 178,73	-10 063,99	-90,03
Opérations faites en commun				
Produits financiers	776,99	2 265,55	-1 488,56	-65,70
Charges financières				
Résultat financier	776,99	2 265,55	-1 488,56	-65,70
RESULTAT COURANT	1 891,73	13 444,28	-11 552,55	-85,93
Produits exceptionnels	29 431,22	7 483,12	21 948,10	293,30
Charges exceptionnelles	89,63	90,00	-0,37	-0,41
Résultat exceptionnel	29 341,59	7 393,12	21 948,47	296,88
Impôts sur les bénéfices	87,00	402,00	-315,00	-78,36
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				

EXCEDENT OU DEFICIT	31 146,32	20 435,40	10 710,92	52,41
----------------------------	------------------	------------------	------------------	--------------

Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REAGIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 375 641 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 31 146 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Malgré cette incertitude, aucun indice remettant en cause la continuité d'exploitation n'a été identifié à la date d'établissement des comptes annuels.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 360			3 360
Immobilisations incorporelles	3 360			3 360
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 124	699		8 823
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 319			5 319
- Matériel de transport	69 794			69 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 681	4 109	4 674	97 116
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				3 891
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	180 918	4 808	4 674	184 943
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 200			1 200
Immobilisations financières	1 200			1 200
ACTIF IMMOBILISE	185 478	4 808	4 674	189 503

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 808		4 808
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 808		4 808
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		4 674		4 674
Diminutions de l'exercice		4 674		4 674

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 089	672		2 761
Immobilisations incorporelles	2 089	672		2 761
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 523	1 695		5 218
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 319			5 319
- Matériel de transport	69 794			69 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 946	12 846	4 584	83 207
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	153 581	14 541	4 584	163 537
ACTIF IMMOBILISE	155 670	15 213	4 584	166 298

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 292 033 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 200		1 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 195	27 195	
Autres	256 259	256 259	
Charges constatées d'avance	7 379	7 379	
Total	292 033	290 833	1 200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	2 135
Total	2 135

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	33 966	20 435		54 402	
Report à Nouveau	1 022 612		54 402		1 077 014
Excédent ou déficit de l'exercice	20 435	-20 435	31 146		31 146
Situation nette	1 077 014		85 548	54 402	1 108 160
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 402			6 998	4 404
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 088 416		85 548	61 400	1 112 564

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	22 383				
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	22 383				

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

22 383 SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 263 077 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	98	98		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 875	81 875		
Dettes fiscales et sociales	159 330	159 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 724	2 724		
Autres dettes (**)	10 995	10 995		
Produits constatés d'avance	8 054	8 054		
Total	263 077	263 077		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN FACTURES NON PARVENUES	18 513
FOURN FACT IMMO NON PARVENUES	2 724
INTERETS COURUS A PAYER	98
CONGES A PAYER	53 595
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	24 598
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	11 115
ETAT CH A PAYER	4 587
Total	115 229

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	7 379		
Total	7 379		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	8 054		
Total	8 054		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 906 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

La pandémie de COVID-19 a entraînée plusieurs confinements en 2020, demandant à l'association REAGIR une grande réorganisation dans ses méthodes de travail.

Le dispositif d'activité partielle a été mis en place en début d'année 2020. Grâce au soutien de l'état, le coût net de ce dispositif n'est que de 16,67 € pour l'association.

La pandémie étant toujours en cours, il est impossible à ce jour d'en prévoir les conséquences sur 2021. Il est rappelé que le fonds FSE tient compte des heures réellement effectuées, et qu'une diminution de l'activité, et donc du nombre d'heures, diminuera la subvention FSE au titre de l'exercice 2021.

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Activité partielle mars / avril / mai	28 016	27 999	17
Total	28 016	27 999	17

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			1 088 874			1 088 874
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			6 998			6 998
						1 095 872

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 26 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	2
Employés	4	15	19	18
Ouvriers	10		10	6
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Avenir				
Contrat Initiative Emploi				
Total	15	16	31	26

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	111 732
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	111 732

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Afin de respecter le règlement comptable 2018-06, les subventions d'investissements non renouvelables ont été réclassées en report à nouveau.

Autres éléments significatifs

Un fonds collectif d'assurances pour indemnités de fin de carrière a été constitué aux assurances CNP de la caisse des dépôts en vue de couvrir les engagements de retraite. Celui-ci s'élève à 111 278 euros au 31/12/2020.

L'engagement de retraite s'élève à 111 732 €, il ne subsiste donc aucun engagement résiduel significatif.

REAGIR 2020 - SUBVENTIONS SFEC

ASSOCIATION REAGIR

6, rue du Pont
68110 ILLZACH

74. SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIERES 2020

1. REAGIR Emploi Formation

	FINANCEURS	Prévu	Perçu	A recevoir	D'av	A reverser
ACTIVITE PRINCIPALE						
	COLLECTIVITES TERRITORIALES					
74200307	M2A	328 058,00	328 058,00			
	FONDS EUROPEENS					
74200501	PLIE/rSa (Référénts socio-pro)	76 945,00		76 945,00		
ACTIVITES SPECIFIQUES						
	ETAT					
74300101	Préfecture 68 (CUCS-Collèges) versés ACSé	10 625,00	12 500,00		-1875,00	
74300111	SPIP Code de la Route	4 000,00	4 000,00			
74300112	FIPD Code de la Route	1 500,00	1 500,00			
	REGION					
74300202	Conseil Régional (CPO 2019)	120 898,00	72 538,80	48 359,20		
	AUTRES COLLECTIVITES-EPCI					
74300301	CD68 Itinéraire 68	5 254,00	5 692,00		-438,00	
74300302	Ville d'Illzach (CUCS-Collèges)	5 504,00	6 470,00		-966,00	
74300304	Conseil Départ. (PEF)	69 000,00	69 000,00			
74300305	Ville d'Illzach (Instructeur RSA)	7 680,00	7 680,00			
74300306	Conseil Départ. (Référénts APE)	56 508,00	56 508,00			
	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PRIVES					
74300407	Sémaphore (Mission Locale)	75 770,00	75 770,00			
74300410	Sémaphore (Cotraitance)	27 450,00	27 450,00			
	FONDS EUROPEENS					
74300512	FSE Accompagnements APE	34 517,00	45 206,00			-10689,00
74300513	FSE Action POPE	9 472,00		9 472,00		
FONDS GERES POUR AUTRUI						
74400301	GD EST Aide à la mobilité	900,00		900,00		
74400304	SPIP Mobilité pour l'Emploi	1 225,00	6 000,00		-4775,00	
	SOUS-TOTAL 1	835 306,00	718 372,80	135 676,20	-8 054,00	-10 689,00

2. REAGIR Environnement

Comptes	FINANCEURS	Prévu	Perçu	A recevoir	D'av	A reverser
ACTIVITE PRINCIPALE						
	ETAT					
74200104	DIRECCTE UT 68 (ACI) Aide aux postes	117 401,00	116 255,39	1 145,61		
	COLLECTIVITES TERRITORIALES					
74200302	Conseil Départ.	14 540,00	14 540,00			
74200305	Ville d'Illzach	53 738,00	53 738,00			
	FONDS EUROPEENS					
74200505	DIRECCTE (Convention FSE)	25 522,00		25 522,00		
	SOUS-TOTAL 2	211 201,00	184 533,39	26 667,61	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	1 046 507,00	902 906,19	162 343,81	-8054,00	-10689,00
			N° COMPTES	441000	487000	443000

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55